

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE.

DEL.2025-CS-10

**DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 08.07.2025**

NOM : 5.1

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 17h00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans :

CCBA :

Montagnes d'Ardèche :

Pays des Vans en Cévennes : ROBERT Lionnel

Beaume Drobie :

Berg et Coiron :

Gorges de l'Ardèche :

Val de Ligne :

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 2

Procurations :

Votants :

Absents : 37

Date de convocation : le 19/06/2025

Procurations :

Absents : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, LACROTTE Robert, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, NAJI Driss, CROS Joël, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy, PICHON Luc, OZIL Hervé, GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BASTIDE Bérengère, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

Objet : Désignation d'un représentant du SYMPAM pour la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône

Après une première convocation, la tenue du Comité Syndical a eu lieu le 18 juin 2025. Le quorum n'ayant été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 19 juin 2025. Le Comité Syndical s'est réuni la deuxième fois le 8 juillet 2025.

Le SYMPAM est sollicité pour désigner un représentant afin de siéger au sein de la Commission Locales de l'Eau (CLE) du SAGE Bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône, en qualité de membre du bureau représentant du collège des élus.

Cette commission, créée par arrêté préfectoral le 20 février 2025, joue le rôle d'instance de concertation locale référente dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques. Organisée autour de 3 collèges (Elus, Usagers et Etat), la CLE est garante de la gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux présents sur le périmètre du SAGE.

En qualité d'instance de gouvernance, elle assure le suivi ainsi que le pilotage et oriente les objectifs à poursuivre dans les plans, contrats et programmes d'actions précédemment suivis par le comité de rivière du bassin versant de la Cèze, en particulier sur les thématiques suivantes :

- Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (Plan de Gestion de la Ressource en Eau – PGRE, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau – PTGE, suites à donner à l'étude hydrogéologique des ressources stratégiques),
- Gestion et valorisation des milieux aquatiques et des ressources en eau (à travers un programme d'actions multithématiques qu'est le contrat de rivière, la stratégie de gestion des milieux...),
- Politique de gestion des inondations sur le bassin de la Cèze (pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI).

Le siège administratif de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est fixé au siège du Syndicat Mixte AB Cèze - 95 chemin de la Carrière – 30500 ST AMBROIX.

Les fonctions des membres de la CLE sont gratuites.

Le Président expose que cette désignation vise à permettre une représentation active du SYMPAM dans les instances de concertation et gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Lionnel ROBERT en qualité de titulaire pour représenter le SYMPAM à la CLE du SAGE Bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision à la CLE et d'accomplir toutes démarches à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES

